



Attestation d'engagement dans le commerce équitable français

Par la présente, la société Agri-Éthique, détentrice du label de commerce équitable français Agri-Éthique, atteste que l'entreprise ci-dessous est certifiée commerce équitable « AGRI-ETHIQUE FRANCE » pour la filière :

LAIT

La société Agri-Éthique atteste que les produits certifiés AEF de l'entreprise ci-dessous répondent aux exigences réglementaires françaises suivantes :

- **Produit(s) issu(s) du commerce équitable**
Article 94 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
- **Produit(s) éligible(s) aux 50% de produits durables et de qualité**
Article 257 et Article 275 de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- **Autorisation de l'utilisation de la mention « équitable » sur le(s) produit(s)**
Article 173 de la LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises
- **Produit(s) respectant les exigences EGALIM**
LOI n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs

SAS DE NOUS A VOUS

5 LA GAGNERIE

44140 REMOUILLE

Sous réserve du respect des engagements de l'entreprise, cette attestation est valable un an à compter la date de signature ci-dessous

N° d'attestation : AT2024-88675

Fait à La Roche-sur-Yon Le 12 juin 2024

Pour Agri-Éthique

Ludovic Brindejone, Directeur Général

Le présent document reste la propriété exclusive d'Agri-Éthique, seul l'original signé de cette attestation est valable et doit être restitué sur simple demande à la société Agri-Éthique en cas de suspension ou rupture du contrat filière Agri-Éthique.

AGRI-ÉTHIQUE EST MEMBRE OFFICIEL DU COLLECTIF

